

République Française

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 02 AVRIL 2024

20 heures 30

OBJET :

02/04/2024 N°11
BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES :
PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 24 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil municipal examine le projet du budget primitif élaboré avec l'aide de Madame MOUSSIÈRE, Conseillère aux Décideurs Locaux secteur Loire Nord.

Il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 19 098,41 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 14 817,59 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2024

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le 24 AVR. 2024

